

Convocation du corps électoral

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués les samedi 7 et dimanche 8 mars 2015 afin de se prononcer sur les questions suivantes :

Acceptez-vous le nouveau règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des communes des Franches-Montagnes ?

selon le message des autorités communales.

Les opérations de vote auront lieu à la Fondation Gentit, dans les locaux de l'administration communale, aux heures suivantes :

Samedi	7 mars 2015	de 11.00 à 12.00 heures
Dimanche	8 mars 2015	de 10.00 à 12.00 heures

Dépôt public

Le règlement d'organisation et d'administration du Syndicat des communes des Franches-Montagnes est déposé publiquement vingt jours avant et vingt jours après le scrutin au secrétariat communal où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions concernant ces dispositions réglementaires seront adressées au Conseil communal jusqu'au 8 avril 2015.

Les Bois, le 28 janvier 2015

Conseil communal